



Bienvenue à l'école secondaire de Neufchâtel

Information aux parents des élèves de FPT-2 et 3

Madame, Monsieur,

Voici de nouveau la rentrée scolaire qui arrive à grands pas. Vous trouverez dans la présente lettre quelques informations importantes concernant l'accueil de votre enfant pour 2023.

L'enseignant(e) de votre enfant vous contactera entre le **21 et le 25 août** afin de vous convier à une rencontre individuelle. Les rendez-vous se tiendront les **29 août et 30 août**. Cette rencontre se veut un premier contact afin de jeter les bases d'une collaboration et d'un cheminement scolaire solides et fructueux. Les enseignants profiteront de ce moment pour échanger avec vous et votre enfant pour mieux le connaître dans le but de mieux l'aider et le soutenir dans son développement. Ceci implique que **le début des cours est reporté au 31 août, ce qui correspond au jour 3 dans l'horaire de votre enfant.**

Lorsque vous vous présenterez à la rencontre de début d'année, il serait important que vous apportiez la feuille de cueillette d'information ainsi que tous les rapports d'évaluation en votre possession (orthophonie, orthopédagogie, évaluation en neuropsychologie, etc.), les informations qu'ils contiennent nous seront utiles pour mieux intervenir auprès de votre enfant. Si votre enfant ne possède pas de numéro d'assurance sociale, il serait important d'en faire la demande cet été, car c'est nécessaire pour les stages.

Il est à noter également que votre enfant n'aura pas besoin de présenter à l'accueil administratif. Ses cahiers, ainsi que ses volumes lui seront remis lors de sa première journée d'école.

Si vous avez des questions concernant l'accueil de votre enfant, n'hésitez pas à nous contacter. Il nous fera plaisir de vous éclairer.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Sandra Lizotte
Directrice adjointe
418 686-4040 - Poste 6416



**ÉCOLE SECONDAIRE DE
NEUFCHÂTEL**

Mot de la direction

Bonjour,

Nous voulons te souhaiter la bienvenue à l'école secondaire de Neufchâtel, que tu sois nouveau ou nouvelle ou que tu fasses déjà partie de notre grande famille. Un enseignement de qualité et le développement de valeurs humaines constituent les fondements du projet éducatif de notre école.

Il nous fait plaisir de te présenter ton agenda pour l'année scolaire 2023-2024. Cet outil est précieux, car il t'accompagnera dans la planification de ton projet de réussite. Il te permet de connaître les règlements de l'école et de planifier ton travail quotidien.

En terminant, nous te rappelons que la réussite de ton année scolaire dépend en grande partie des efforts que tu investiras dans tes apprentissages scolaires et de ton implication dans la vie de ton école.

Tu es la personne qui a le plus de pouvoir sur ta réussite!

Nous te souhaitons une année enrichissante et valorisante parmi nous.

Le directeur,

François Pouliot



ÉCOLE SECONDAIRE DE
NEUFCHÂTEL

Le 10 juillet 2023

Chers parents,

Vous êtes cordialement invités à participer à l'assemblée générale des parents qui aura lieu :

*le jeudi 24 août 2023
à l'école secondaire de Neufchâtel,
salle Laurent-Pouliot
à compter de 18 h*

Vous trouverez, au verso, l'ordre du jour de cette assemblée dont le but premier est l'élection des parents au Conseil d'établissement.

Au plaisir de vous rencontrer.

Le directeur,

François Pouliot

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
LE JEUDI 24 AOÛT 2023
18 h

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 24 août 2022;
3. Composition et explications du rôle et des fonctions du Conseil d'établissement conformément à la Loi sur l'instruction publique;
4. Rapport annuel du Conseil d'établissement;
5. Élection des représentants des parents au Conseil d'établissement :
 - présentation des membres qui demeurent en poste;
 - postes en élection;
 - présentation des candidats (si une élection est nécessaire);
 - vote si besoin;
6. Présentation de l'équipe de direction. Informations générales de l'école et sur les services offerts aux élèves;
7. Rapport du représentant au Comité de parents;
8. Élection parmi les parents formant le Conseil d'établissement du représentant de l'école au Comité de parents du Centre de services scolaire de la Capitale ainsi que d'un substitut;
9. Explications sur le rôle de l'Organisme de participation des parents;
10. Élection des membres de l'Organisme de participation des parents de l'école (si l'assemblée générale décide de le former);
11. Période de questions.

Diane Chouinard
Présidente du Conseil d'établissement



ÉCOLE SECONDAIRE DE NEUFCHÂTEL

Début des cours

Les cours débutent le jeudi 31 août, jour 3 : dès cette date, votre enfant doit avoir tout le matériel nécessaire. Si sur son horaire, il est indiqué un cours d'éducation physique dès la première journée, il doit apporter son costume d'éducation physique et ses espadrilles.

Modifications au choix de cours

Un changement est accordé uniquement si un cours est préalable à un programme post-secondaire.

Par exemple : le choix de séquence mathématique, les sciences de 'environnement, chimie et physique.

Pour effectuer une modification, vous devez communiquer avec une conseillère d'orientation au poste 6439.

Documents à recevoir

Nous vous remettons l'horaire, les manuels scolaires, les cahiers d'activités, l'agenda et le numéro du casier, dont votre enfant devra prendre possession à la première journée de classe. Il est à noter que le casier demeure la propriété de l'école. Les élèves qui ont un portable prêté par l'école doivent rapporter le portable lors de la rencontre s'il ne l'on pas remis en juin afin d'y ajouter les manuels numériques.

Frais à acquitter

La facture scolaire vous sera envoyée par courriel dans la semaine du 14 août Vous y trouverez les cours à l'horaire de votre enfant.

Les modes et exigences de paiement sont **indiqués sur la facture.**

Vie étudiante

Pour avoir des renseignements sur la vie étudiante, les activités sportives et la Coop veuillez visiter le site internet de l'école en cliquant sur l'onglet **Accueil 2023-2024.**

Transport scolaire

Cette année, pour récupérer le laissez-passer de votre enfant, vous devrez vous rendre sur le site <https://cssc.gouv.qc.ca/> et cliquer sur le bouton « **Trouver mon autobus** » afin d'accéder au module de récupération des laissez-passer. En saisissant **le numéro de fiche de votre enfant** ainsi que **votre code postal**, vous pourrez consulter facilement les informations d'embarquement (heure de passage, arrêt, et le numéro de véhicule) et **les imprimer.** Les laissez-passer seront disponibles à partir du **18 août 2023 à 13 h.**

Pour toutes questions, commentaires ou si vous éprouvez des difficultés, n'hésitez pas à communiquer avec nous ou le secteur du transport scolaire à l'adresse transport@cssc.gouv.qc.ca ou au 418 525-8121. Pour vous inscrire au transport du midi et pour une place disponible, vous devez aller sur le site de la commission scolaire au : <https://cssc.gouv.qc.ca/> et aller sous l'onglet *Accès Rapide* et ensuite *Transport scolaire.*

Retrait Surveillance du midi au secondaire

Vous trouverez sur votre facture des frais de 38 \$ pour le service de la surveillance du midi pour les élèves qui se trouvent à l'école entre 11 h 55 et 13 h 30. Ce montant représente 0,21 \$ par midi et permet aux élèves sur place de dîner avec leurs amis, de participer à des activités parascolaires, d'aller en récupération ou simplement de discuter avec des amis. Le montant de 38 \$ ne peut pas être scindé.

Cependant, si votre enfant n'est jamais à l'école sur l'heure du midi, entre 11 h 55 et 13 h 30, nous vous demandons de signer ce formulaire et nous le retourner, au plus tard au moment de l'accueil administratif de votre enfant au mois d'août 2023. Le montant de 38 \$ sera alors déduit de votre facture. Si, par contre, votre enfant demeure à l'école ne serait-ce qu'une seule fois, le montant de 38 \$ vous sera facturé.

Par la présente, je, _____, demande que mon enfant,

Nom du parent (en lettres moulées)

_____, soit retiré du service de la surveillance du midi et

Nom de l'enfant

je m'engage à ce que mon enfant ne se présente jamais à l'école entre 11 h 55 et 13 h 30, sinon l'école me facturera la somme de 38 \$ pour avoir eu recours ou utilisé le service de la surveillance du midi.

Signé le _____ 2023.

Signature du parent

Laissez-passer sur Internet



Afin de récupérer le laissez-passer du transport scolaire, vous devez désormais utiliser l'outil de recherche « Trouvez mon autobus » disponible au <https://cssc.gouv.qc.ca/>.

Assurez-vous d'avoir en main le **numéro de fiche** de votre enfant. Il s'agit d'un numéro de 7 chiffres unique à chaque élève pendant tout son parcours à la commission scolaire de la Capitale. Vous trouverez ce dernier sur le bulletin, la carte étudiante ou une facture d'effets scolaires.

Si vous n'avez pas accès à Internet vous pouvez vous rendre au secteur du transport scolaire pour récupérer le laissez-passer. Les bureaux du transport scolaire sont situés au 125, rue des Commissaires Ouest, Québec, G1K 1M7.

Pour toutes questions, commentaires ou si vous éprouvez des difficultés, n'hésitez pas à communiquer avec votre école ou le secteur du transport scolaire à l'adresse transport@cssc.gouv.qc.ca ou au 418 525-8121.

Utilisateurs de cyclomoteur

Pour l'année scolaire 2023-2024, tous les utilisateurs de cyclomoteur qui voudront se stationner sur le terrain de l'école, devront se procurer une vignette de stationnement.

Le coût varie selon les besoins :

- ⇒ 14 \$ par mois;
- ⇒ 32 \$ par session, 1^{re} session : de septembre à décembre;
2^e session : de janvier à juin;
- ⇒ 57 \$ par année.

Vous pouvez vous procurer cette vignette au secrétariat du 2^e cycle de l'école



Le 10 juillet 2023

OBJET : Autorisation – Activités lors de certains cours à l’horaire qui auront lieu à l’extérieur des terrains de l’école lors de l’année scolaire 2023-2024.

Madame, Monsieur,

Votre enfant sera appelé, cette année, à vivre diverses activités à l’extérieur de l’école, mais à proximité des terrains de celle-ci. Ces activités nécessitent des déplacements qui se feront à pied. Il pourrait, par exemple, aller à la bibliothèque, marcher dans les rues et sentiers avoisinant l’école. L’utilisation des terrains municipaux (les terrains arrière du centre communautaire Michel Labadie) et les surfaces de jeux au Dekhockey de la Capitale seraient aussi possibles. Lors de ces activités, les élèves sont toujours accompagnés et supervisés par un enseignant ou un TES.

Si vous ne désirez pas que votre enfant puisse profiter de ces activités (sans frais), veuillez compléter le formulaire suivant :

<https://forms.gle/4FQThwY7CJ6fbN4c9>

Il devra donc, s’il ne participe pas aux activités proposées à l’extérieur des terrains de l’école, effectuer lors de ces périodes, un travail spécifique en lien avec la matière enseignée que son enseignant lui fournira au local de retrait.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



Louis-Philippe St-Charles-Bernier
Directeur adjoint

Louis-Philippe.St-Charles-Bernier@cssc.gouv.qc.ca
418 686-4040 poste 6412

Le 10 juillet 2023

OBJET : Autorisation – déplacements en voiture lors de l’année scolaire 2023-2024.

Madame, Monsieur,

Votre enfant sera appelé à vivre cette année divers projets, activités et sorties éducatives. Certains de ces projets pourraient nécessiter un déplacement dans le véhicule personnel du technicien en éducation spécialisée ou de l’enseignant. Il est entendu que vous serez avisés à l’avance par l’enseignant de la date ainsi que du lieu et de l’objectif de ce transport. De plus, la personne effectuant le transport doit préalablement compléter le formulaire « Déclaration du conducteur » à chaque fois qu’il transporte un élève dans son véhicule personnel. Ce formulaire est remis à la direction de l’école qui effectue les vérifications d’usage quant à la validité du permis de conduire.

Si vous ne désirez pas que votre enfant puisse être transporté dans le véhicule personnel du technicien en éducation spécialisée ou de l’enseignant **veuillez compléter le formulaire suivant :**

<https://docs.google.com/forms/d/1jhvRb3xkiH4u3hKnuLRtTEPgyGg2QymYIQGGvJRNWWU/edit#settings>

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Sandra Lizotte
Directrice adjointe
Sandra.lizotte@cssc.gouv.qc.ca
418 686-4040 - Poste 6416



ÉCOLE SECONDAIRE DE
NEUFCHÂTEL

Photo étudiante

Pour tous les élèves, la prise de photos scolaire et celle de la carte étudiante de l'école aura lieu le 30 et le 31 août 2023.



Il est très important de vous rappeler que vous devez être habillés de façon convenable!

**Louis-Philippe St-Charles-Bernier
Directeur adjoint**



**ÉCOLE SECONDAIRE DE
NEUFCHÂTEL**

Répertoire - Une école pour la vie

Bonjour,

L'équipe de l'école secondaire de Neufchâtel met sur pied un nouveau projet. Ce projet vise à créer un répertoire des anciens élèves de Neufchâtel qui accepteront de partager leur parcours scolaire et professionnel. De plus, nous aimerions enrichir le mur des célébrités qui se trouve dans le hall d'entrée de l'école en ajoutant des anciens élèves qui ont su se démarquer dans leur milieu. Sur ce même mur, tous les anciens de Neufchâtel seront répertoriés à l'aide d'un code QR. Le code QR permettra de naviguer dans un registre sur le site Internet de l'école où nos anciens seront classés par métiers ou professions. Tout ancien élève de Neufchâtel pourra laisser sa marque dans son école secondaire.

Objectifs du projet

- Faire briller notre école
- Cultiver le sentiment d'appartenance
- Rendre concret le slogan de l'école "Une école pour la vie"
- Avoir un répertoire du cheminement professionnel de nos anciens élèves
- Permettre à nos élèves actuels de découvrir et d'explorer des métiers
- Permettre aux élèves de rêver leur avenir

Nous mettrons sur pied un comité d'élèves supervisé par un adulte pour traiter les réponses et créer le répertoire. Dans celui-ci, nous créerons une fiche par personne avec les informations de son parcours scolaire et professionnel.

Pour partager votre parcours scolaire ou pour de plus amples informations, communiquer avec moi au poste 6452.

Merci de votre temps et de faire de ce projet un succès !

Sabrina Lacroix
Technicienne - loisirs



FPT-2 et FPT-3
2e et 3^e année de formation
préparatoire au marché du travail

MATÉRIEL DE BASE

- 1 étui à crayons
- Calculatrice ordinaire
- Règle en plastique de 15 cm ou de 30 cm
- 1 boîte de crayons à mine de plomb HB (prévoir 2 pour l'année)
- 3 crayons surligneurs de couleurs différentes
- 24 crayons de couleur en bois et 16 crayons feutres
- 2 stylos rouges pour correction
- Feuilles mobiles lignées
- 3 gommes à effacer
- 1 paire de ciseaux
- 1 bâton de colle
- 2 stylos bleus
- 1 ruban-correcteur
- 2 ensembles de cinq (5) onglets séparateurs
- 2 cahiers à anneaux 4 cm (1 po ½) avec pochette transparente sur la couverture
- Papier collant

ÉDUCATION PHYSIQUE

- Espadrilles
- « Short » et « t-shirt » ou survêtement (vêtements différents de celui de la journée)
- Déodorant
- Cadenas

En ce qui concerne l'achat des cahiers à anneaux, nous avons limité l'épaisseur à 4 cm (1 po ½) pour qu'ils puissent tous se ranger facilement dans le casier de l'élève.

Votre enfant doit avoir son matériel scolaire dès la première journée de classe. En cas de perte de matériel ou pour le matériel périssable, il est entendu qu'il devra être remplacé

À tous les élèves

La Coop de l'école mettra en vente des vêtements aux couleurs de notre établissement. Vous pourrez vous en procurer par commande lors des journées d'accueil.

Suggestions

Pour son hygiène personnelle, nous vous recommandons de fournir à votre enfant :

- 2 boîtes de papiers-mouchoirs (ce matériel pourrait être renouvelé au besoin);
- 1 paire d'écouteurs avec fil pour les cours de musique;
- 2 cadenas pour le casier d'école et le casier d'éducation physique (l'école n'est pas responsable des vols).

Pour l'achat des cahiers à anneaux,
limiter l'épaisseur à 4 cm (1 po ½) sauf pour les cours de français.
Nous conseillons ces dimensions pour que les cartables puissent se ranger facilement dans le casier de l'élève.